

CIMR

# La retraite individuelle, le nouveau relais de croissance

La retraite individuelle est en pleine expansion chez la CIMR. Ayant affiché une progression de 40% en 2022, elle sera prochainement proposée à travers les banques de la place.

L'exercice 2022 de la société mutuelle de retraite, CIMR, a enregistré un solde de provisions techniques de 77,017 milliards de dirhams, contre 72,953 MMDH, marquant ainsi une progression de 5,6% par rapport à l'année 2021. C'est une année de progrès importants, affirme Khalid Cheddadi, président directeur général de la CIMR, lors de la présentation des résultats de la société. En 2022, la CIMR a compté 7.793 entreprises adhérentes, 409.354 affiliés actifs cotisants, 307.028 ayants droit et 197.454 retraités. Les contributions se sont, pour leur part, élevées à 9,8 MMDH, tandis que les pensions servies se sont établies à 6,4 MMDH. Dans le détail, la part



En 2022, CIMR a compté 7.793 entreprises adhérentes, 409.354 affiliés actifs cotisants, 307.028 ayants droit et 197.454 retraités.

de nouveaux canaux de croissance pour la retraite individuelle. «Pour le moment, elle est principalement commercialisée à travers les réseaux sociaux. Nous voulons lancer en 2023 une collaboration avec des partenaires bancaires pour proposer ce produit à leurs clients. Nous fondons beaucoup d'espoirs sur ce nouveau canal», confie le PDG de la CIMR.

## UN RÉGIME PÉRENNE

La projection du fonds de prévoyance réalisée dans le cadre du

bilan actuariel de la CIMR répond aux deux critères de pérennité fixés par la charte de pilotage. Le fonds est ainsi constamment positif sur la durée de projection et la courbe de projection est ascendante en fin de période de projection. De même, la CIMR respecte les critères de pérennité fixés par la Loi 64-12 ainsi que par la circulaire du président de l'ACAPS du 4 mars 2019 relative au contrôle des organismes de retraite de droit privé. La CIMR a enregistré un excédent d'exploitation de la pé-

riode, hors provision mathématique relative à la capitalisation de 4,047 MMDH par rapport à l'exercice précédent qui enregistrait un résultat de 5,957 MMDH. En outre, l'année 2022 a enregistré 510 nouveaux adhérents au profit de 6.499 affiliés. Le portefeuille CIMR est estimé, au 31 décembre 2022, à 81,225 MMDH en valeur de marché. Dans la continuité de sa politique de modernisation et de diversification de ses canaux de communication, la CIMR a renforcé une fois de plus, en 2022, son empreinte en tant que caisse dynamique et moderne. La CIMR a ainsi lancé sa nouvelle application mobile MyCIMR, une plateforme destinée à améliorer la communication avec les affiliés de la caisse, leur permettant de consulter leur compte personnel et de gérer à distance leurs opérations en toute simplicité et sécurité pour les aider à mieux préparer leur retraite. MyCIMR permet aux affiliés de consulter leur livret individuel et connaître le détail de leurs droits, de réaliser des simulations de pension, ou encore de gérer leurs cotisations (modalités de prélèvements, versements exceptionnels...) lorsqu'il s'agit d'un affilié adhérent à titre individuel.

Sanae Raqui

**La CIMR a enregistré un solde de provisions techniques de 77,017 MMDH, contre 72,953 MMDH, marquant une progression de 5,6% par rapport à l'année 2021.**

des actifs cotisants a augmenté de 5%. Les adhérents à la retraite individuelle ont, pour leur part, affiché une hausse importante de 40%, s'établissant à 20.185. Cette catégorie représente, désormais, un relais de croissance très important pour le régime. «C'est une excellente décision prise par le conseil d'administration de la CIMR de créer cette retraite, alors qu'auparavant la CIMR était la caisse de retraites des entreprises pour leurs salariés. C'est un changement très important dans la vie du régime», assure cheddadi. Justement dans le cadre du chantier stratégique permanent du développement de la base de ses adhésions, la CIMR travaille actuellement sur



KHALID CHEDDADI  
Président directeur général de la CIMR

## «Notre politique de placement ne change pas»

### Quels sont les nouveaux canaux sur lesquels la CIMR est en train de travailler ?

Pour 2023, les axes stratégiques vont être principalement axés sur la refonte de notre système d'information. Nous y avons travaillé déjà l'année dernière, pour définir un système cible avec les fonctionnalités que nous voulons avoir dans ce nouveau système. Elles seront axées sur la digitalisation, sur le parcours client, sur l'automatisation des tâches, sur le contrôle approfondi des opérations et ainsi que leur sécurisation. Nous avons rendez-vous avec

notre conseil d'administration au mois de juin, pour lancer les études de manière définitive.

### Qu'en est-il de votre politique de placement, va-t-elle changer ?

La politique de placement ne connaît pas beaucoup de changements. Nous investissons principalement en actions cotées et en obligations. En 2022, nous avons beaucoup investi en immobilier à travers les OPCI de l'État. Nous avons accumulé aujourd'hui près de 4,5 MMDH d'investissement dans ce type de placement et nous visons aussi quelques projets d'infrastructures dans lequel nous vou-

lons participer.

### Qu'en est-il de la création d'une entreprise commune entre la CIMR et d'autres acteurs de l'assurance ?

C'est un projet de placement comme les autres. C'est un rapprochement très courant entre les acteurs de l'assurance. Il concerne un projet immobilier, dont une partie en IPCI qui sera exploité en locatif et une partie de promotion immobilière. Donc nous allons prendre un terrain, le construire et puis le vendre. Nous garderons, par ailleurs, une partie en OPCI qui va produire des revenus locatifs.

